

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUILLET 2009

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Aménagement de la  
place des coteaux du Bel  
Air – Acquisition des  
locaux commerciaux**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 juillet 2009  
par voie d'affichages  
notifié le 20 juillet 2009  
transmis en Sous-Préfecture  
le 17 juillet 2009  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 juillet 2009

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

**Avait donné procuration :**

Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN  
Monsieur BAZIN d'ORO à Madame MAUVAGE  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD  
Monsieur BLANC à Monsieur QUÉMARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ  
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur FAVREAU

**N° DE DOSSIER** : 09 E 08

**OBJET** : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR -  
ACQUISITION DES LOCAUX COMMERCIAUX

**RAPPORTEUR** : Monsieur STUCKERT

\_\_\_\_\_  
**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Afin de réaliser le projet d'aménagement de la place des Coteaux du Bel Air, la Ville poursuit l'acquisition de l'ensemble des commerces. Elle a ainsi pris contact avec chacun des propriétaires et exploitants demeurant en activité sur la place.

Sur la base de l'évaluation de France Domaine, la Ville a fait une proposition de 76 500 € à la SCI GERCRIS pour l'acquisition des murs de l'auto-école.

Par courrier en date du 8 juin 2009, Madame Christine BARGUEDEN-LOSSET, représentant la SCI GERCRIS, a donné son accord sur cette proposition.

Cette transaction comprend la reprise, par la Ville, des droits et obligations liés au bail commercial qui lie actuellement la SCI GERCRIS à Monsieur FAUVEL, exploitant de l'auto-école.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce local.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition du local de la SCI GERCRIS au prix de 76 500 € net vendeur,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à la gestion du bail en cours avec Monsieur FAUVEL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction, notamment les actes notariés à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

  
Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines